

dictature qu'il restait à parachever. Ce que les honorables députés ont vu cet après-midi au moment décisif, c'est la réalisation complète d'un dessein.

Le droit qu'ont les députés—droit qui, pensions-nous, leur était assuré en vertu du Règlement de la Chambre,—de présenter des amendements au stade de la deuxième lecture est en train de leur être enlevé par une initiative du Gouvernement. Le Gouvernement qui, sous tout régime de responsabilité ministérielle, est comptable à la Chambre, à un pouvoir suprême, a décidé que le droit de parole du Parlement,—sa raison d'être,—va maintenant lui être enlevé. Je m'adresserai directement au premier ministre avant de reprendre mon siège.

Je rappelle aux députés qu'une fois terminé le vote sur l'amendement du représentant de Royal (M. Brooks), cet après-midi, trois membres de la Chambre se sont levés pour demander la parole. Ils se sont levés simultanément. Pour les raisons qu'il a expliquées, l'Orateur a accordé la parole au ministre des Finances (M. Harris), leader du Gouvernement à la Chambre. Il avait une motion. L'honorable représentante d'Hamilton-Ouest (M^{me} Fairclough) s'est levée pour présenter un amendement au nom de la loyale opposition de Sa Majesté, et un député créditiste s'est aussi levé. J'ignore s'il voulait présenter un amendement, mais en tous cas on peut supposer, je crois, que lorsqu'il s'est levé il entendait le faire.

La motion proposée au nom du Gouvernement par le leader du Gouvernement à la Chambre demande la mise aux voix immédiate. Cette motion, comme tous les députés le savent, empêche la présentation de tout autre amendement à ce stade-ci de ce débat qui tend à la deuxième lecture du bill. Elle empêche toute discussion sauf en ce qui a trait à la motion elle-même. Quand cette motion sera adoptée, aucun autre débat ne sera possible à l'étape de la deuxième lecture du bill et aucun amendement ne pourra être présenté par un député quelconque...

L'hon. M. Harris: A l'étape de la deuxième lecture.

M. Fleming: ... A l'étape de la deuxième lecture. C'est de cela que nous parlons. Il en résulte que la représentante d'Hamilton-Ouest ne peut plus présenter son amendement. Il en résulte que l'amendement que le député créditiste voulait présenter, je suppose, ne sera pas et ne pourra pas être présenté. Les autres amendements que d'autres députés auraient voulu présenter plus tard au cours de ce débat qui tend à la deuxième lecture du bill ne pourront plus être proposés. Tel est l'effet, l'effet voulu de la motion qu'a

[M. Fleming.]

présentée le leader du Gouvernement à la Chambre.

Oui, la seule ressource qui restait au Parlement, le droit de parler, le droit de présenter des amendements à la motion du Gouvernement portant deuxième lecture, va être enlevée à la Chambre! La fin que l'on vise est évidente, manifeste. C'est pour étouffer un débat à la Chambre sur une mesure dont aucun député n'osera nier l'importance permanente devant le tribunal de l'histoire canadienne. Si les honorables vis-à-vis qui normalement suivent les directives du Gouvernement s'y conforment à l'heure actuelle, leur geste équivaudra à un recours impitoyable à la force par une majorité parlementaire attachée à supprimer toute discussion en cette enceinte sur une mesure d'importance primordiale et cela de la part d'honorables députés qui estiment de leur devoir de la discuter pour s'acquitter de leurs obligations envers leurs commettants et le Canada.

Oui, cette motion a été présentée au nom du Gouvernement par le leader du Gouvernement à la Chambre. L'héritier présomptif à la direction du parti libéral au pays s'est maintenant rendu à l'invitation que le ministre de la Production de défense lui a adressée ainsi qu'à d'autres honorables députés, quand il a demandé à la Chambre de lui conférer ces pouvoirs étendus et dictatoriaux sans y mettre aucune réserve, en leur disant: "Donnez-moi les outils." Pour sa part le ministre des Finances a fait droit à la requête du ministre de la Production de défense en lui fournissant un de ces outils, la suppression de la libre discussion à la Chambre des communes.

Ceux d'entre nous qui ont gardé ou ont cherché à garder quelque respect pour les ministres de Sa Majesté au pays ont espéré contre tout espoir qu'il restait encore dans l'esprit et le cœur des ministres quelque fidélité aux principes libéraux dont, en des temps heureux, ils ont demandé confirmation à l'électorat canadien, et que malgré tout ils conserveraient à ces principes quelques vestiges de loyauté.

Nous savions que l'attachement aux principes libéraux n'était plus possible chez le ministre de la Production de défense, totalement habité par cette insatiable exigence de pouvoir échappant à toute restriction de la part du Parlement.

Il est un vieux proverbe chinois d'une franchise un peu brutale, que je paraphrase afin d'être sûr qu'on me comprendra bien. Selon ce proverbe, "quand un poisson pourrit, c'est la tête qui pourrit d'abord". La preuve est faite que l'attitude dictatoriale qu'affiche depuis si longtemps le ministre de la Production de défense a gagné tout le cabinet,